

Un an pour «belgiciser» la grande mosquée de Bruxelles

Le Soir - [MARC METDEPENNINGEN](#) - 16/03/2018

La Commission d'enquête sur le terrorisme avait relevé que l'islam prêché au Cinquantenaire pouvait être considéré comme « salafo-wahabiste », susceptible de contribuer aux processus de radicalisation. - Belga.

La grande mosquée de Bruxelles quitte le giron de l'Arabie saoudite. Le gouvernement fédéral a décidé, vendredi, sur proposition du ministre de la Justice, Koen Geens, de résilier la convention emphytéotique de 99 ans conclue en 1969 avec le Centre islamique et culturel de Belgique, le CICB, rattaché à la Ligue islamique mondiale sous tutelle de l'Arabie saoudite.

Cette décision, nourrie par les conclusions de la Commission d'enquête parlementaire qui recommandait de mettre un terme à l'immixtion d'Etats étrangers dans l'islam prêché en Belgique, ouvre une période d'un an qui devra déboucher, selon le gouvernement, sur la création d'une nouvelle structure, authentiquement belge, impliquant l'Exécutif des musulmans de Belgique et procédant de la création d'une communauté locale, cœur traditionnel du fonctionnement des mosquées. Selon le ministre de la Justice, la structure nouvelle de la grande mosquée de Bruxelles devra « *établir une relation durable avec les autorités belges, tout en respectant les lois et les traditions de notre pays qui véhiculent une vision tolérante de l'islam* ».

Risques de radicalisme

Pour Koen Geens, cette obligation impliquera que la mosquée introduise une demande de reconnaissance, lui ouvrant la voie aux subsides publics et aux normes de contrôle qui les encadrent. Selon le ministre, la grande mosquée « belgicisée » accueillera dans ses bâtiments, situés dans le parc du Cinquantenaire, le siège de l'Exécutif des musulmans, ainsi qu'un centre de formation d'imams « *ou un centre exposant les réalisations de la civilisation musulmane dans un cadre culturel plus large* », deux projets à élaborer « *par la communauté musulmane elle-même* ».

La décision du gouvernement rencontre les conclusions de la Commission d'enquête sur le terrorisme, qui avait recommandé de rompre la convention conclue avec l'Arabie saoudite et de confier la gestion de la grande mosquée de Bruxelles à l'Exécutif des musulmans et « *l'ensemble des courants caractérisant l'islam et les musulmans de Belgique* ». La commission avait

relevé, au fil de ses auditions, que l'islam prêché au Cinquantenaire pouvait être considéré comme « salafo-wahabiste », susceptible de contribuer aux processus de radicalisation. Une note de la Sûreté de l'Etat, en 2015, pointait des prêches ambigus promouvant « *le rejet de tous ceux qui ne sont pas salafistes* », sans toutefois établir formellement de lien avec le terrorisme ou les combattants belges de l'Etat islamique.

Une indemnité de rupture

Selon le ministre de l'Intérieur, Jan Jambon, également en charge de la Régie des bâtiments, la rupture du bail emphytéotique avec le CICB impliquera le paiement par la Belgique « *d'une indemnité limitée* ». La décision du gouvernement belge, a indiqué le Premier ministre, Charles Michel, a procédé de nombreux contacts diplomatiques. Le ministre de la Justice, également en charge des Cultes, avait ainsi rencontré le secrétaire général de la Ligue islamique mondiale. Des fonctionnaires des Affaires étrangères s'étaient rendus à Riyad pour négocier la sortie de l'Arabie saoudite du CICB. Le ministre des Affaires étrangères, Didier Reynders, avait également rencontré à Bruxelles son homologue saoudien, Adel al-Jubeir. A l'issue de cette réunion, Didier Reynders avait indiqué la concrétisation d'un « *accord avec les Affaires étrangères saoudiennes pour avoir une implication plus grande des communautés locales dans la gestion de la mosquée* ».

L'imam en cause

M.M.

En octobre dernier, le secrétaire d'Etat à la Migration, Theo Francken, avait décidé de ne pas renouveler le titre de séjour du grand imam de la mosquée du Cinquantenaire, Abdelhadi Sewif, au motif d'un danger pour la sécurité publique. Le Conseil du contentieux des étrangers (CCE) avait annulé cet ordre de quitter le territoire qui renforçait la suspicion sur la grande mosquée de Bruxelles.

L'affaire est pendante devant le Conseil d'Etat, saisi en Cassation par Theo Francken. Le CCE avait considéré que « *lorsque l'autorité prend une décision basée sur l'existence d'une menace pour l'ordre public, elle doit faire apparaître dans la motivation de sa décision (...) en quoi le comportement personnel de l'intéressé constitue concrètement une menace actuelle, réelle, et suffisamment grave affectant un intérêt fondamental de la société. Une telle démonstration ne peut reposer sur de simples supputations ou sur des considérations générales* ».

Voici à quoi ressemblera la formation des imams

Obligatoire pour tous les futurs imams, elle sera organisée dès le mois de septembre prochain.

Soyons clairs : pour l'islam de Belgique il s'agit d'une étape historique. Après l'avoir annoncé en septembre dernier, Salah Echallaoui, le président de l'Exécutif des musulmans de Belgique (l'organe représentatif du culte islamique auprès de l'Etat), confirme que sera lancé en septembre prochain l'Institut supérieur de l'islam. Ce dernier ne sera rien d'autre que l'équivalent d'un séminaire, mais qui visera à former des imams plutôt que des prêtres catholiques.

1 Une formation obligatoire dès la rentrée prochaine

L'objectif est bien de mettre en place une formation de cinq ans, obligatoire pour tout qui voudra se mettre à officier en tant qu'imam en Belgique. Les imams venant de l'étranger devront, quant à eux, passer une équivalence. Cet Institut sera rattaché à l'Exécutif qui discute actuellement avec le cabinet du ministre de la Justice Koen Geens (CD&V) pour les derniers détails financiers et juridiques. L'objectif est d'ouvrir l'Institut au mois de septembre 2018 dans un lieu qui doit encore être déterminé.

Les formations s'articuleront autour de différents modules. Ceux-ci seront consacrés aussi bien à la théologie, à la géopolitique des islamismes, aux spécificités des sociétés européennes, à la philosophie et la sociologie des religions, à la littérature arabe, à la pastorale, la psalmodie... Certains de ces modules pourront être donnés dans d'autres institutions, telles que des universités. Notons que, sur ce point, Salah Echallaoui tend la main à tous les établissements belges, mais reconnaît que les discussions les plus avancées le sont avec l'UCL et la KUL. Un soin particulier sera accordé au choix des enseignants qui pourront être belges ou étrangers. L'objectif, à terme, est bien que la formation soit reconnue "*à l'instar de la formation de certains séminaires catholiques permettant l'accès à un deuxième cycle en théologie*".

2 Un tronc commun pour faire droit à tous les courants

La mise sur pied de l'Institut ne s'est pas faite sans difficultés. Essentiellement parce que l'islam en Belgique regroupe des communautés aux cultures et aux théologies très différentes. L'islam turc a en effet peu à voir avec l'islam marocain ou albanais par exemple. Salah Echallaoui a donc mis en place une commission pour rassembler tout le monde. Et pour respecter tous les courants, il assure que les trois premières années de formation consisteront en un tronc commun qui fera droit à toutes les écoles juridiques de l'islam. "*Cela existe dans des universités à l'étranger. A Fès par exemple.*" C'est ensuite que les étudiants pourront choisir une spécialisation dans un courant particulier.

Notons aussi qu'il existe déjà des formations pour imams à l'initiative de différents pays (la Turquie, le Maroc...). Ces formations ne seront pas interdites, et pourront, après évaluation, être valorisées comme des acquis. Des collaborations pourraient même être envisagées. Cette disposition a permis d'apaiser bien des réticences d'acteurs étrangers déjà présents sur le marché de la formation. Néanmoins, Salah Echallaoui est certains qu'il recevra encore des "*coups*". La mise en place d'un islam de Belgique, plus indépendant des pays d'origine, n'est pas pour plaire à tout le monde. Le pari de l'Exécutif est donc bien lancé, mais pas encore gagné.

Enfin, si cette formation devient obligatoire pour tous les imams, cela ne pourra l'être que pour les imams des mosquées reconnues. Salah Echallaoui demande donc aux régions, compétentes en la matière, de travailler sans relâche sur les dossiers relatifs aux reconnaissances.

3 Lutter contre le salafisme et répondre à la jeunesse

Cette initiative de l'Exécutif s'inscrit dans une politique qui vise à produire un contre-feu aux discours extrémistes et salafistes. Ces derniers, très conservateurs et soucieux d'établir un ordre religieux en Europe, ont fortement imprégné les esprits. L'objectif est donc de le contrer en formant adéquatement les imams. Aujourd'hui disparate (certains ne connaissent ni le français ni les spécificités de la société belge), le corps des imams est globalement à la peine face aux jeunes et à leurs questions existentielles. Trop souvent, ceux-ci ne trouvent que dans le salafisme, et parfois dans l'extrémisme violent, des réponses à leur soif de sens et d'identité.